



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

taux

Question écrite n° 116318

Texte de la question

M. Christian Vanneste attire l'attention de Mme la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État sur le taux de TVA appliqué pour les activités équestres. Il semblerait que la Cour de justice de l'Union européenne ait déjà condamné plusieurs pays de l'Union européenne en la matière. Ainsi, la TVA, actuellement réduite à 5,5 % en France, devrait passer à 19,6 %. Les professionnels sont très inquiets des retombées engendrées par cette augmentation de la TVA : baisse de la fréquentation des centres équestres, mais aussi difficultés posées en termes de l'élevage et d'emplois pour le secteur. Aussi, il souhaiterait connaître la position du Gouvernement en la matière et les mesures qui seront prises afin de soutenir cette filière économique importante pour notre pays.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116318

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 2011, page 8273

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)